

COMMUNIQUE DE PRESSE

Descriptif du programme de rachat d'actions voté par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Mixte du 13 mai 2019

Paris, le 14 mai 2019 – 18h00 (CEST) :

En application des dispositions du Règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003, des articles 241-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers et des articles 225-209 et suivants du Code de commerce, le présent descriptif a pour objet d'exposer les objectifs et les modalités du programme de rachat par IMMOBILIERE DASSAULT de ses propres actions, programme ayant été autorisé par l'Assemblée Générale Mixte Annuelle du 13 mai 2019.

Les principales caractéristiques de ce programme de rachat d'actions sont rappelées ci-dessous :

Titres concernés

Actions émises par IMMOBILIERE DASSAULT cotées au marché Euronext Paris (code ISIN : FR0000033243).

Objectifs du programme de rachat

1°) assurer l'animation sur le marché du titre par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;

2°) assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur ;

3°) annuler des actions.

Part maximale du capital

Les achats d'actions de la Société pourront porter sur un nombre d'actions de la Société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social actuel, soit 659 900 actions sous réserve du nombre d'actions déjà détenues par la Société dans le cadre de son contrat de liquidité.

Prix maximum d'achat

Le prix maximum de rachat est fixé à un montant qui ne pourra pas être supérieur à la plus élevée des valeurs suivantes : prix de la dernière opération indépendante ou offre indépendante actuelle la plus élevée sur la plateforme de négociation où l'achat est effectué et, en tout état de cause, devra être inférieur ou égal à 75 €. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 49 492 500 €.

Modalités de rachat

Ces rachats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire appréciera, y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière. Toutefois la Société n'entend pas recourir à des produits dérivés.

Durée du programme de rachat

18 mois à compter du 13 mai 2019, soit au plus tard jusqu'au 12 novembre 2020.

Le Directoire informera les actionnaires dans son rapport de gestion des acquisitions et cessions réalisées en application de la présente autorisation.

Prochain communiqué :

Résultats semestriels 2019, le 19 septembre 2019

À propos d'IMMOBILIERE DASSAULT (www.immobiliere-dassault.com)

IMMOBILIERE DASSAULT est une société foncière spécialisée dans la détention et la gestion d'actifs immobiliers de bureaux, de commerce, d'hôtels et de musée de qualité principalement situés à Paris. Au 31 décembre 2018, le patrimoine était composé de 21 actifs d'une valeur totale s'élevant à 668,8 M€ (hors droits). IMMOBILIERE DASSAULT constitue un véhicule privilégié d'accès au marché immobilier de bureaux et de commerces de qualité, et a opté pour le régime des sociétés d'investissements immobiliers cotées (SIIC) en 2006.

Compartiment B d'Euronext Paris

ISIN : FR0000033243

Reuters : **IMDA.PA** - Bloomberg : **IMDA FP**



Contacts

IMMOBILIERE DASSAULT

Membre du Directoire en charge des finances

Josée Sulzer

j.sulzer@groupe-dassault.com

NewCap

Communication financière

Emmanuel Huynh

dassault@newcap.eu

Tél. : 01 44 71 94 94